



**MAISON
DÉPARTEMENTALE DES
PERSONNES
HANDICAPÉES**

ESPACE NUMÉRIQUE - DÉPÔT DU DOSSIER EN LIGNE (OU TELESERVICE)

- ▲ Accessible depuis le site internet de la MDPH (<https://mdph.var.fr/>), onglet "mes démarches en ligne"




The screenshot shows the homepage of the Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) of the Var department. The header features the MDPH logo and the text 'MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES'. A navigation menu includes 'ACCUEIL', 'QUI SOMMES NOUS', 'DROITS ET PRESTATIONS', 'FAIRE UNE DEMANDE', 'LES ÉTAPES DE MON DOSSIER', 'ORGANISMES ET PARTENAIRES', 'FAQ', and 'MES DÉMARCHES EN LIGNE'. The 'MES DÉMARCHES EN LIGNE' menu item is highlighted with a red box. Below the menu, there is a section titled 'Téleservice' with the heading 'Vous souhaitez faire une demande en ligne à la MDPH du Var ?'. The text explains that users can now send their requests online and provides a link to a 'notice explicative'. A small image of hands typing on a keyboard is also visible.

★ A qui s'adresse cet outil et à quoi sert-il ?

- Il est accessible à toute personne en situation de handicap, aidant familial, travailleur social, etc...
- Il permet l'envoi dématérialisé d'une demande d'ouverture de droits et prestations



★ Comment fonctionne-t-il ?


▲ Les codes d'accès du service en ligne sont différents de ceux du portail usagers)


-  Il suffit de disposer d'une adresse mail et de créer un compte sur le site (<https://mdph.var.fr/service-en-ligne>).
-  Les documents transmis doivent être au format PDF. Vous pouvez scanner vos documents à l'aide d'une application téléchargée sur votre smartphone.
- Chaque pièce jointe ne doit pas dépasser 5 Mo.
-  Le dossier est recevable uniquement si les pièces suivantes sont transmises :
 - Formulaire administratif de demande (CERFA n°15692*01), dûment complété, daté et signé en page 4 ;
 - Certificat médical (CERFA n°15695*01) daté de moins d'un an, dûment complété et daté par votre médecin traitant ou votre spécialiste (signé ou n°ADELI et RPPS) ;
 - Copie d'un justificatif d'identité en cours de validité (recto/verso) ;
 - Copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de la personne concernée par la demande ;
 - Copie intégrale du jugement en protection juridique le cas échéant ;
 - Copie du jugement attestant des modalités relatives à l'autorité parentale le cas échéant

▲ **En l'absence de l'une de ces pièces votre dossier ne pourra pas être instruit par les services de la MDPH**

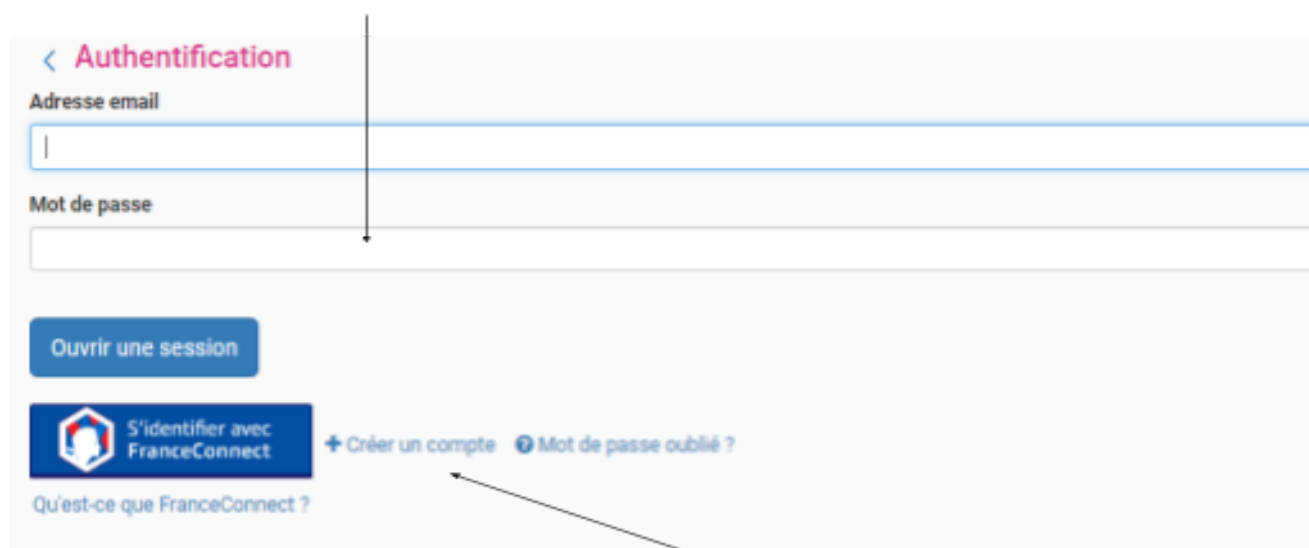
Une fois le dossier transmis :

-  Vous recevez un mail accusant du dépôt de votre demande en ligne
-  Vous recevez un courrier de la MDPH confirmant la réception par voie électronique de votre demande

 Vous pouvez, en plus de l'envoi électronique, transmettre certains documents par voie postale, en indiquant clairement votre Nom, Prénom, Date de naissance et Numéro de dossier.

 La MDPH peut être amenée à vous demander des pièces complémentaires pour l'analyse de votre situation.

★ **Si vous disposez déjà d'un compte de service en ligne à la MDPH**, il vous suffit de compléter votre adresse mail et votre mot de passe.



The screenshot shows a login form titled "Authentification". It has two input fields: "Adresse email" and "Mot de passe". Below the fields is a blue button "Ouvrir une session". There is also a section for "S'identifier avec FranceConnect" with a sub-button "Créer un compte" and a link "Mot de passe oublié?". A vertical arrow points to the "Adresse email" field, and a diagonal arrow points to the "Créer un compte" button.

Dans le cas où vous ne vous êtes jamais connecté, vous devez créer un compte ou vous identifier par FranceConnect.

★ **Si vous ne disposez pas d'un compte de service en ligne : comment créer un compte ?**

Indiquer votre mail, nom, prénom et cocher sur " je ne suis pas un robot" et "sauver".



The screenshot shows a registration form titled "Authentification". It has input fields for "Adresse email", "Langue" (set to "Français (France)"), "Prénom", and "Nom". There is a "CAPTCHA" section with a "Sauver" button. At the bottom, there is a "S'identifier avec FranceConnect" section with a "Créer un compte" button and a "Mot de passe oublié?" link. A diagonal arrow points to the "je ne suis pas un robot" checkbox.

Vous recevrez un mot de passe sur votre boîte mail.

★ Comment formuler une demande ?

Vous devez compléter la zone d'authentification, qui vous permettra de formuler une demande.



Cliquer sur « Nouvelle demande »

1. Etape de Connexion : vos informations



Vous devez indiquer votre Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse Mail et indiquer si vous souhaitez recevoir des courriels de la MDPH. Attention, si l'un de ces champs n'est pas complété, un message d'erreur apparaîtra. Vous pouvez également indiquer votre n° de Dossier MDPH.



Enregistrer
Puis Cliquer sur suivant

2. Saisine en ligne: pièces jointes obligatoires

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Format des fichiers accepté : pdf, Poids maximal : 2Mo,

★Formulaire CERFA 15692*01 <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	Vous pouvez télécharger le Formulaire CERFA 15692*01 ICI A compléter et à dater Attention : ne pas oublier de cocher en page 4 » en cochant cette case je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations déclarées ci-dessus ».
★CERFA médical 15695*01 <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	Vous pouvez télécharger le CERFA médical 15695*01 ICI Certificat de moins de 6 mois signé et dûment complété par le médecin traitant (N° Identifiant RPPSS et ADELI obligatoires)
★Une photocopie recto verso du justificatif d'identité <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	Une photocopie recto verso du justificatif d'identité de la personne en situation de handicap ou des représentants légaux (Carte Nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire) ou pour les dossiers enfant une photocopie du livret de Famille ou un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois.
★Une photocopie d'un justificatif de domicile <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	Une photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et au nom du ou des représentant(s) légaux lorsqu'il s'agit d'un enfant (quittance de loyer, facture ou échéancier annuel d'électricité si l'adresse est identique, de gaz, de téléphone, d'eau, d'abonnement internet, attestation d'assurance habitation, dernier avis d'imposition).
Une attestation de jugement en protection juridique <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	Une photocopie du jugement en protection juridique – tutelle, curatelle, sauvegarde de justice (le cas échéant)
Une photocopie du jugement attestant des modalités concernant l'autorité parentale <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	en cas de séparation parentale confirmée par décision de justice

Précédent Quitter Enregistrer Suivant

Attention, le certificat médical doit être saisi par votre médecin, soit via une saisie en ligne, soit de façon manuscrite. Dans ce dernier cas, il sera nécessaire de le scanner.

Dans tous les cas, il faut obligatoirement faire apparaître le numéro ADELI ou RPPS du médecin.

Veiller à joindre des pièces lisibles.

Utiliser toujours le format pdf. Chaque pièce ne doit pas dépasser 5 Mo. Une fois toutes les pièces téléchargées, cliquer sur “enregistrer” puis "suivant".

3. Saisine en ligne : pièces jointes complémentaires

Vous pouvez compléter votre dossier par des pièces complémentaires.

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES

Merci de ne pas joindre de radiographies ou de photographies. Ces documents ne sont pas exploitables.

Justificatif d'attribution d'une pension d'invalidité <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	
Justificatif d'attribution de rente d'accident du travail ou maladie professionnelle <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	
Justificatifs, factures ou devis en votre possession en cas de demande d'aménagement logement, véhicule ou aides techniques <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	
Fichier Supplémentaire 1 <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	
Fichier Supplémentaire 2 <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	
Fichier Supplémentaire 3 <input type="button" value="Choisir un fichier"/> Aucun fichier choisi	

Précédent Quitter Enregistrer Envoyer

Une fois les pièces complémentaires téléchargées, vous pouvez “enregistrer” puis “envoyer”.

4. Envoi ultérieur de pièces complémentaires

Dans le cas où vous souhaitez envoyer de nouvelles pièces, il vous suffit de retourner sur votre dossier. Dans l'onglet faire une demande et cliquer sur “ Mes démarches en ligne” et “Dépôt du dossier en ligne” Puis aller dans « actions », ajouter une pièce complémentaire.



The screenshot shows the website interface for the 'MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES'. The header includes the logo for 'COMPÉTENCE SOCIAL' and 'LE DÉPARTEMENT Var'. A search bar is located in the top right corner. The main navigation menu includes 'ACCUEIL', 'QUI SOMMES NOUS', 'DROITS ET PRESTATIONS', 'FAIRE UNE DEMANDE', 'LES ÉTAPES DE MON DOSSIER', 'ORGANISMES ET PARTENAIRES', 'FAQ', and 'MES DÉMARCHES EN LIGNE'. The 'Téléservice' section is active, with the heading 'Téléservice' and the sub-heading 'Vous souhaitez faire une demande en ligne à la MDPH du Var ?'. The text explains that online requests are possible and provides a link to a 'notice explicative'. It also mentions the need to connect or create an account. A small image of hands typing on a keyboard is visible on the right side of the page. At the bottom, there is a footer with 'Accessibilité - partiellement conforme' and 'Crédits et mentions légales'.

Après cette étape, vous pouvez également consulter votre accusé de dépôt, que vous aurez reçu par mail.